Flash Info Partenariats

Dispositifs CEE

PRIME ÉNERGIE EDF:

Re-conventionnement - infos importantes

Bonjour à tous,

Le partenariat entre la **CAPEB et EDF** est **renouvelé pour la nouvelle période des CEE 2026-2030 (P6).**

Dans ce cadre, vous trouverez ci-dessous les informations concernant :

- le **re-conventionnement** au dispositif de la Prime Énergie d'EDF ;
- les **incitations commerciales** applicables à partir du 1er janvier 2026.

Re-conventionnement au dispositif de la Prime Énergie d'EDF 6e période CEE :

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2025, un **nouveau lien de connexion** est mis à votre disposition pour activer votre réinscription automatique :

https://www.prime-energie-edf.fr/?page=inscription-installateurs&partenaire=P6_a32b8f8d-ee66-4f69-a255-4ecc12ec8830

A noter : EDF **procède à un correctif** cette fin de semaine suite à quelques anomalies aléatoires de conventionnement rencontrées.
Si vous rencontrez des difficultés lors de votre réinscription, veuillez les **remonter à votre CAPEB**. (Avec *votre numéro PEDF ou a minima SIRET + raisons sociales + capture d'écran du blocage rencontré*).

Cette **démarche** est **indispensable** pour continuer à **promouvoir le dispositif Prime Énergie d'EDF** auprès de vos clients et **percevoir la rémunération d'apporteur d'affaires.** Vous conservez votre code professionnel PEDF ainsi que l'accès à votre espace personnel en ligne.

Point de vigilance : les dossiers dont les **devis** seront **signés entre le 1er janvier 2026** et **la date effective du nouveau conventionnement** ne seront **pas rémunérés.**
La plateforme sera par ailleurs fermée pour maintenance du 1er au 5 janvier 2026.

Incitations commerciales à compter du 1er janvier 2026 :

Les incitations commerciales s'appliqueront pour les **devis signés**, à compter du **1er janvier 2026.**

Les nouveaux **cadres de contribution valides** à compter du 1er janvier 2026 (date de signature du devis par le bénéficiaire) seront **envoyés au cours du mois de décembre 2025**.

OPERATIONS COUP DE POUCE		PRIME ENERGIE D'EDF				
		Pompe à chaleur air/eau BAR-TH-171	Pompe à chaleur eau/eau ou sol/eau BAR-TH-172	Chaudière biomasse BAR-TH-113	Système Solaire Combiné BAR-TH-143	Chauffage bois performant BAR-TH-112
Ménage Modeste précaire	Montant Exemple en € Dont part du pro	8,12 €/MWhc 4 261 € (1)	7,80 €/MWhc 4 571 € (1)	7,80 €/MWhc 1 611 € (2)	A date, le SSC n'est plus bonifié en CdP à compter du 01/01/2026. Néanmoins, un projet de texte sur une nouvelle bonification est à l'ordre du jour du CSE du 4 décembre	7,72 €/MWhc 907 € (3)
Ménage Modeste non précaire	Montant Exemple en € Dont part du pro	7,80 €/MWhc 4 093 € (1)	6,70 €/MWhc 3 927 € (1)	6,76 €/MWhc 1 396 € (2)		6,50 €/MWhc 764 € (3)
Ménage Classique	Montant Exemple en € Dont part du pro	7,80 €/MWhc 4 093 € (1)	6,70 €/MWhc 3 927 € (1)	6,76 €/MWhc 1 396 € (2)		6,50 €/MWhc 611€ (3)

(1) : exemple pour une PAC avec ETAS = 130%, chauffage seul, maison individuelle de 110 m², en zone H1
(2) : exemple d'un logement en zone H1
(3) : exemple d'un logement en zone H1, ETAS = 75%

OPERATIONS HORS COUP DE POUCE :

		MODELE DIRECT Prime Energie EDF
Ménage Modeste précaire	Ancien montant	8,0 € / MWhc
	Nouveau montant	8,0 € / MWhc
Autres Ménages	Ancien montant	6,8 €/MWhc
	Nouveau montant	6,8 €/MWhc

Rendez-vous auprès de votre CAPEB
pour plus d'informations.